

Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 février 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 6 février 2023 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Absences : aucune absence

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2023-02-001 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Travaux publics
 - c. Régie incendie
 - d. Loisirs
 - e. Environnement
 - f. Trans-Appel
 - g. Urbanisme
7. Avis de motion et dépôt du règlement 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles
8. Inscription de la directrice générale au Congrès annuel de l'ADMQ
9. Cotisation annuelle à la COMBEQ pour l'inspecteur municipal
10. Inscription de l'inspecteur au Congrès annuel de la COMBEQ
11. Remplacement de l'ordinateur du secrétariat
12. Demande de paiement de facture
13. Résolution confirmant la réalisation des travaux pour le programme PRABAM
14. Résolution confirmant la réalisation des travaux pour le programme PAVL-ERL



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 février 2023

15. Résolution autorisant l'achat de caméras pour le garage municipal et le parc Floral
16. Résolution pour modification au système d'alarme au garage municipal
17. Établissement du taux au km pour l'année 2023

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Résolution pour le projet de caserne unique

TRANSPORT

19. Résolution autorisant la signature du certificat de réception définitive et la libération de la retenue incluant une retenue permanente pour les travaux de pavage de diverses rues dans le secteur St-Gabriel à Pavage Maska
20. Ajout de signalisation
21. Contrat d'adhésion à Info Excavation

HYGIÈNE DU MILIEU

22. Achat des postes de pompage égout pour le chemin Marcotte
23. Résolution mandats pour services juridiques pour dossier de cession des infrastructures d'aqueduc secteur Domtar
24. Autorisation achat de pièces pour postes de pompage eaux usées

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – janvier 2023
26. Résolution appuyant demande à la CPTAQ
27. Résolution pour condition d'émission de permis ayant ou a proximité d'un milieu humide cartographié

LOISIRS ET CULTURE

28. Cession des équipements des Courtepointières
29. Engagement envers les participantes des Courtepointières
30. Contribution financière à la semaine de l'Action bénévole du CAB
31. Contribution financière à Action partage
32. Loisirs St-François Xavier de Brompton-demande de commandite Fête Nationale
33. Contribution annuelle au Centre d'action bénévole

AUTRES

34. Affaires nouvelles et suivi
 - 34a) Résolution affectant un montant au surplus affecté pour le projet Han-Logement
35. Deuxième période de questions
36. Correspondance
37. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2023-02-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de présence.

2023-02-003

5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 février 2023

des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par la conseillère Johanne Maurice et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

3 février 2023

Liste des paiements émis (du 2023-01-10 au 2023-02-07)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-100-00-001

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300052 (I)			2023-01-19	985	COMMISSION DES		70,00 \$
202300056 (I)			2023-01-26	399	FLEURISTE CHEZ EDNA		97,72 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-100-00-001

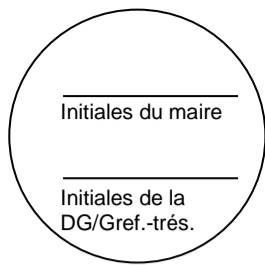
167,72 \$

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300046 (I)			2023-01-13	28	hydro		280,86 \$
202300047 (I)			2023-01-13	28	hydro		21,76 \$
202300048 (I)			2023-01-13	1360	ADN COMMUNICATION		50,41 \$
202300049 (I)			2023-01-13	1355	EUROFINS ENVIRONEX		206,96 \$
202300050 (I)			2023-01-13	947	ROLLAND CAMIRÉ		97,72 \$
202300051 (I)			2023-01-13	1310	T.G.C. INC.		92 519,99 \$
202300053 (I)			2023-01-27	28	hydro		2 336,50 \$
202300054 (I)			2023-01-27	28	hydro		109,92 \$
202300055 (I)			2023-01-27	28	hydro		732,23 \$
202300057 (I)			2023-02-01	723	AXION		80,43 \$
202300058 (I)	8145		2023-02-02	745	FIDUCIE DESJARDINS		2 275,57 \$
202300059 (I)	8148		2023-02-03	15	ADMQ		569,13 \$
202300060 (I)			2023-02-03	1321	ALAIN VIDAL		60,00 \$
202300061 (I)	8149		2023-02-03	652	CQ WINDSOR # 6892		130,43 \$
202300062 (I)			2023-02-03	789	ÉNERGIE SONIC INC.		6 962,76 \$
202300063 (I)			2023-02-03	1355	EUROFINS ENVIRONEX		96,58 \$
202300064 (I)			2023-02-03	678	ENVIRO CONNEXIONS		7 132,58 \$
202300065 (I)			2023-02-03	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.		710,25 \$
202300066 (I)			2023-02-03	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202300067 (I)			2023-02-03	28	hydro		685,43 \$
202300068 (I)			2023-02-03	28	hydro		30,94 \$
202300069 (I)			2023-02-03	359	GROUPE SIGNALISATION		467,39 \$
202300070 (I)			2023-02-03	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		325,98 \$
202300071 (I)			2023-02-03	1399	Linde Canada inc.		368,57 \$
202300072 (I)			2023-02-03	35	LOCATION WINDSOR INC.		52,87 \$
202300073 (I)			2023-02-03	30	MARTINEAU		464,50 \$
202300074 (I)			2023-02-03	1072	PHILIPPE LAPLANTE		60,00 \$
202300075 (I)			2023-02-03	60	PIECES D'AUTO BILODEAU		1 096,34 \$
202300076 (I)			2023-02-03	89	RAYMOND CHABOT GRANT		10 347,76 \$
202300077 (I)			2023-02-03	39	RÉGIE INTERMUN.		53 852,00 \$
202300078 (I)			2023-02-03	1491	Régie inter. sanitaire des		4 080,00 \$
202300079 (I)			2023-02-03	140	RESSORTS CHARLAND		55,25 \$
202300080 (I)			2023-02-03	1395	Sidevic		182,55 \$
202300081 (I)			2023-02-03	59	TRANS-APPEL INC.		7 410,36 \$
202300082 (I)	8150		2023-02-03	1000	VALORIS		1 567,70 \$
202300083 (I)			2023-02-03	14	VIVACO groupe coopératif		887,15 \$
202300084 (I)			2023-02-03	1204	9074-6827 Québec Inc.		839,44 \$
202300087 (I)			2023-02-03	143	BELL CANADA		75,72 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000

197 361,77 \$



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 février 2023

Total des paiements 197 529,49 \$
Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 9 064,34 \$

Total des dépôts direct 188 465,15 \$

197 529,49 \$

Total des paies émises (du 2023-01-10 au 2023-02-07)

Dépôt direct: 18 511,43 \$

Chèque: 0,00 \$

Total: 18 511,43 \$

6. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Il n'y a pas présentement de travaux majeurs en cours. Nous avons constaté que les travaux au poste de surpression sont concluants, les pompes fonctionnent bien et le plancher chauffant maintient la température et l'humidité à un niveau normal.

b) **Travaux publics et hygiène du milieu** : le conseiller Philippe Verly mentionne que le comité s'est rencontré en janvier. Une attention particulière a été portée au registre d'inspection des véhicules et le nettoyage après usage des véhicules.

c) **Régie des incendies** : le conseiller Philippe Verly mentionne qu'une assemblée spéciale a eu lieu pour autoriser des réparations majeures sur un camion-pompe.

d) **Loisirs, culture, familles et aînés**: la conseillère Johanne Maurice mentionne que la Maison de la famille tiendra une activité à la municipalité dans le cadre de la semaine de relâche qui se tiendra le 5 mars au parc municipal du Rang 10. La Tournée des nouveaux nés aura également lieu le 5 mars en avant-midi. 7 nouveau-nés de Val-Joli sont inscrits.

e) **Dossier environnement** : le conseiller Gilles Perron mentionne que la municipalité et le CCU prennent connaissance des différentes informations concernant l'épandage des MRF (Matières résiduelles fertilisantes). Également, le message d'alertes municipales concernant la modification de la date de la collecte a été bien apprécié. Un rappel de la journée de collecte et de l'inscription aux alertes municipales va être fait dans le bulletin municipal.

f) **Trans-Appel** : le conseiller Gilles Perron mentionne qu'une offre d'emploi a été publiée pour pourvoir un poste de répartiteur.

g) **Urbanisme** : le conseiller Gilles Perron mentionne qu'il y a eu une rencontre du CCU pour la demande d'autorisation à la CPTAQ que la municipalité souhaite déposer pour prolonger le parc et le sentier. Des informations sur le dossier des MRF a été présenté aux membres.

7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-02 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Le conseiller Philippe Verly par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-02 relatif à la démolition d'immeuble. Une dispense de lecture est faite, conformément à la loi;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 février 2023

- Dépose le projet de règlement numéro 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles

2023-02-004 8. INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Val-Joli encourage le perfectionnement et l'acquisition de nouvelles connaissances de la direction générale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès 2023 de l'ADMQ au montant de 566\$ plus taxes.

2023-02-005 9. COTISATION ANNUELLE À LA COMBEQ POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec offre de nombreux avantages aux membres qui en font partie comme de la formation, des ressources et de l'information essentielles au travail des officiers en bâtiments et environnement;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'adhésion de Frédérick Bernier à la COMBEQ pour l'année 2023 au coût de 380 \$ taxes en sus.

2023-02-006 10. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR AU CONGRÈS ANNUEL DE LA COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Val-Joli encourage le perfectionnement et l'acquisition de nouvelles connaissances pour favoriser les meilleures pratiques dans l'exercice de ses fonctions pour l'inspecteur en bâtiment et environnement;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription de Frédérick Bernier, inspecteur en bâtiment et environnement au congrès 2023 de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) au montant de 640\$ plus taxes.

2023-02-007 11. REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DU SECRÉTARIAT

CONSIDÉRANT QUE, l'ordinateur du poste de travail du secrétariat nécessite d'être remplacé;

CONSIDÉRANT l'offre de service fournie par IN-FO.ca pour le remplacement de l'ordinateur et le transfert des données et la mise en réseau;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 février 2023

D'autoriser l'achat d'un ordinateur au coût de 1275\$ plus taxes et écofraîs et la main d'œuvre pour un estimé de 6 heures de travaux à 60\$/heure.

2023-02-008 12. DEMANDE DE PAIEMENT DE FACTURE

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la facture 5881 présentée par André Maurice plomberie-chauffage pour le remplacement d'un compteur d'eau défectueux au 514, rang 10;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli n'a pas mandaté André Maurice plomberie-chauffage pour effectuer le remplacement d'un compteur d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'installation et le remplacement d'un compteur d'eau sont à la charge du propriétaire (règlement 2019-12 de la municipalité de Val-Joli).

CONSIDÉRANT QUE la facture aurait dû être adressée au propriétaire de l'immeuble;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE ne pas payer la facture 5881 de André Maurice plomberie et chauffage;

DE transmettre copie de la résolution à André Maurice plomberie et chauffage.

2023-02-009 13. RÉOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli bénéficie du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de travaux visant les bâtiments municipaux pour un montant maximal de 110 782\$;

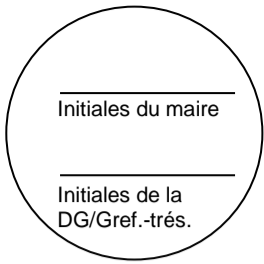
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé des travaux admissibles pour un montant de 110 781.44\$

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la réalisation des travaux admissibles visant la réfection des structures de béton et l'ajout d'un plancher chauffant au garage municipal et l'installation d'une génératrice permettant de répondre aux besoins du garage et de l'hôtel de ville au montant de 110 781.44\$, conformément aux objectifs du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

2023-02-010 14. RÉOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PAV-ERL POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 52 661\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 février 2023

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Val-Joli visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité au montant de 151 185.28\$, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2023-02-011 15. RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE CAMÉRAS POUR LE GARAGE MUNICIPAL ET LE PARC FLORAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite augmenter la sécurité des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Alarme Sherbrooke a visité les lieux et proposé des solutions;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser un budget de 5000\$ pour l'achat et l'installation de caméras pour le garage municipal et le parc floral, cet estimé étant basé selon la soumission de Alarme Sherbrooke.

2023-02-012 16. RÉSOLUTION POUR MODIFICATION AU SYSTÈME D'ALARME AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite augmenter la sécurité des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Alarme Sherbrooke a visité les lieux et proposé des solutions;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser un budget de 1800\$ pour effectuer les modifications au système d'alarme pour le garage municipal, cet estimé étant basé selon la soumission de Alarme Sherbrooke.

2023-02-013 17. ÉTABLISSEMENT DU TAUX AU KM POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décrété le taux payé du kilomètre pour les frais de déplacements pour l'année 2022 à .59¢ par la résolution 2022-07-07

CONSIDÉRANT QUE le taux payé au kilomètre doit être révisé annuellement;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 février 2023

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'établir à 59¢ du kilomètre le taux payé pour les frais de déplacements pour l'année 2023.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2023-02-014 18. RÉOLUTION POUR LE PROJET DE CASERNE UNIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-260 concernant un projet de caserne unifiée;

CONSIDÉRANT QUE la situation n'a pas évolué depuis;

CONSIDÉRANT les discussions en cours entre les trois 3) municipalités membres de la Régie intermunicipale incendie de la région de Windsor;

CONSIDÉRANT les besoins d'espace nécessaire par la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désirant reprendre ses locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli demande à ce que le terrain devant accueillir la nouvelle caserne unifiée soit desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise la Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor à procéder aux démarches nécessaires pour mettre sur pied le projet de caserne unique, de respecter le rayon de couverture du schéma de risques d'incendie et que le terrain devant accueillir la nouvelle caserne unifiée soit desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout dans un délai d'environ cinq (5) ans;

DE transmettre la présente résolution aux municipalités membres de la Régie intermunicipale incendie de la région de Windsor.

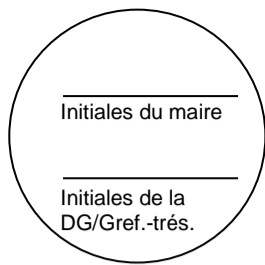
TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2023-02-015 19. RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE ET LA LIBÉRATION DE LA RETENUE INCLUANT UNE RETENUE PERMANENTE POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE CERTAINES RUES DU SECTEUR ST-GABRIEL À PAVAGE MASKA

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par l'ingénieur Dominic Lachance pour le décompte no 2 réception définitive présenté par Pavage Maska incluant une retenue permanente pour les travaux de pavage de certaines rues du secteur St-Gabriel

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de signature du certificat de réception définitive également émise par l'ingénieur Dominic Lachance

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 février 2023

D'autoriser la signature du certificat de réception définitive et le paiement du décompte no 2 libérant la retenue et incluant une retenue permanente au montant de 19 385.45\$ taxes incluses à Pavage Maska.

2023-02-016 20. AJOUT DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'ajout de signalisation d'arrêt à l'intersection des rues Rouillard et Bourassa par les résidents du secteur;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens avaient déjà interpellé des membres du conseil pour ajouter une signalisation d'arrêt sur la rue St-Antoine à l'intersection de la rue Patrice;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a constaté le bien fondé des demandes d'ajout de signalisation d'arrêt;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE procéder au printemps 2023 à l'ajout de signalisation d'arrêt à l'intersection des rues Rouillard et Bourassa dans les 2 sens et sur la rue St-Antoine, à la hauteur de la rue Patrice, dans les 2 sens également.

2023-02-017 21. CONTRAT D'ADHÉSION À INFO EXCAVATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite que ses infrastructures souterraines soient protégées lors de travaux d'excavation;

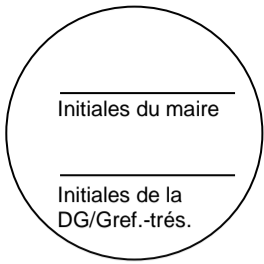
CONSIDÉRANT QUE les services d'Info-Excavation permettent de recevoir les plans des infrastructures souterraines pour l'ajouter à sa base de données cartographique;

CONSIDÉRANT QUE le service aux municipalités est gratuite à l'exception d'un frais unique d'accès au service de 175\$ pour configurer le service et l'adapter aux demandes de la municipalité et un tarif à l'heure pour le service de géomatique selon les besoins de la municipalité pour la production de plans à partir des documents papiers;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'adhésion de la municipalité à Info Excavation et le paiement des frais pour adhérer au service de 175\$ ainsi que les frais de géomatique si nécessaire

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat de service.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 février 2023

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

HYGIÈNE DU MILIEU

2023-02-018 22. ACHAT DES POSTES DE POMPAGE ÉGOUT POUR LE CHEMIN MARCOTTE

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout construit sur le chemin Marcotte nécessite l'achat de postes de pompage avec une pompe de force suffisante pour pomper dans le réseau sous pression;

CONSIDÉRANT la soumission de Wolseley pour les postes appropriés;

CONSIDÉRANT QUE les postes de pompage sont la propriété des bénéficiaires des travaux, la municipalité procède à l'achat pour le bénéfice des propriétaires et ne se porte pas responsable des postes de pompage;

CONSIDÉRANT QUE le paiement est effectué à même les montants prévus au règlement d'emprunt 2022-03 à la charge des bénéficiaires des travaux;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat de 6 postes de pompage auprès de Wolseley au montant de 39 226.38\$ plus taxes.

2023-02-019 23. RÉOLUTION POUR MANDATS POUR SERVICES JURIDIQUES POUR LE DOSSIER DE CESSION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC SECTEUR DOMTAR

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc construit par Domtar est complété;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de cession d'infrastructure que Domtar a soumis à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demande à faire étudier l'entente par un notaire et nos services juridiques, notamment pour l'engagement de Domtar de payer toutes dépenses d'entretien et réparation du réseau et du poste de surpression;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater la notaire Me Marie Marier ou son associée pour réviser le contrat de servitude;

DE mandater nos procureurs de Therrien Jolicoeur pour l'étude du contrat de cession en regard des conditions que la municipalité souhaite imposer pour assurer le maintien des obligations du paiement des frais d'entretien et réparation du réseau de Domtar par le cédant.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 février 2023

2023-02-020

24. ACHAT DE PIÈCES POUR POSTES DE POMPAGE MUNICIPAUX EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la soumission de Pompex pour le remplacement de pièces pour les postes de pompage municipaux du rang 10 et de la route 143 pour les eaux usées;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat des pièces selon la soumission 529472 de Pompex au montant de 5 669.13\$ plus taxes.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25. COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE POUR LE MOIS DE JANVIER 2022

- Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- Réseau aqueduc
 - Prise échantillon
 - Retour conformité
- Rencontre CCU
 - Achat terrain pour parc (résolution pour CPTAQ)
 - MRF
 - Règlement de démolition

Permis janvier	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2022	1	3	475000	0	0
2023	0	0	0	0	0

2023-02-021

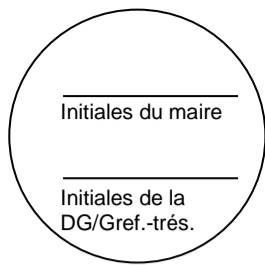
26. DEMANDE D'APPUI POUR DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOT 3 678 837

La demande d'appui est à l'effet de permettre l'aliénation du lot 3 678 837 à la municipalité de Val-Joli dans l'optique d'agrandir le parc en place. La superficie demandée est de 2136.77 m².

CONSIDÉRANT QUE La demande est à l'effet de permettre l'aliénation du lot 3 678 837 à l'effet d'agrandir le parc de la municipalité de Val-Joli;

CONSIDÉRANT QU' Une autorisation à la commission de la protection du territoire agricole doit être accordée par la commission de la protection du territoire agricole afin d'aliéner un lot en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU' Une recommandation de la municipalité sous forme de résolution doit accompagner la demande d'autorisation conformément à l'article 58.1 de la LPTAA;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 février 2023

CONSIDÉRANT QUE La demande doit être motivée en considérant les critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QU' le périmètre urbain est à proximité du lot en objet de la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder son appui pour la demande d'autorisation à la commission de la protection du territoire agricole à l'effet de permettre l'aliénation du lot 3 678 837 en tenant compte des critères de l'article 62 de la LPTAA;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Val-Joli accorde son appui pour la demande d'autorisation à la commission de la protection du territoire agricole à l'effet de permettre l'aliénation du lot 3 678 837 en tenant compte des critères de l'article 62 de la LPTAA.

2023-02-022

27. RÉOLUTION POUR CONDITION D'ÉMISSION DE PERMIS AYANT OU À PROXIMITÉ D'UN MILIEU HUMIDE CARTOGRAPHIÉ

CONSIDÉRANT QUE la cartographie des milieux humides est finalisée et disponible sur le site internet de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE cette donnée permet maintenant d'informer un demandeur de permis de la présence d'un milieu humide sur un terrain ou à proximité;

CONSIDÉRANT QUE la présence de milieu humide pourrait nécessiter une étude de caractérisation des milieux humides;

CONSIDÉRANT QU'il appartient au requérant d'un permis de s'assurer que son projet est conforme à toute autre législation d'une autre autorité compétente en semblable matière, notamment en ce qui a trait à la Loi sur la qualité de l'environnement et à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'informer le requérant, lors de l'émission du permis municipal, que selon la Cartographie détaillée des milieux humides des zones habitées du sud du Québec, le projet est situé dans, ou à proximité, d'un milieu humide;

DE donner les coordonnées du MELCC à même le permis pour permettre aux citoyens d'obtenir des informations ou des réponses à leurs questions;

D'émettre le permis municipal si le projet est conforme à la réglementation en vigueur.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 février 2023

LOISIRS ET CULTURE

2023-02-023

28. CESSIION DES ÉQUIPEMENTS DES COURTEPOINTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le groupe des Courtepointières souhaitent mettre fin à leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE les Courtepointières souhaitent céder leurs équipements à la municipalité pour permettre à la municipalité de poursuivre l'offre de service aux personnes qui désirent faire la fabrication de courtepointes ou d'objets avec la technique de courtepointe;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter les équipements appartenant au groupe des Courtepointières pour permettre d'offrir l'offre de service aux personnes qui désirent poursuivre la confection de courtepointes et de travaux de couture avec la technique de courtepointe.

2023-02-024

29. ENGAGEMENT ENVERS LES PARTICIPANTES DES COURTEPOINTIÈRES

CONSIDÉRANT la résolution no 2023-02-24

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité accepte de céder les équipements pour la tenue des ateliers de fabrication de courtepointes et de travaux de couture avec la technique de courtepointe aux participantes en cas d'arrêt des activités.

2023-02-025

30. CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE POUR LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action bénévole de Windsor et région a adressé une demande financière à la municipalité pour la Semaine de l'action bénévole;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

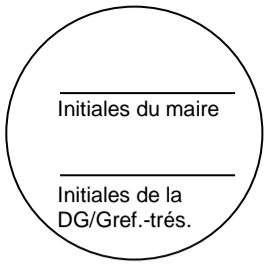
D'octroyer une aide financière de 400\$ au Centre d'Action bénévole de Windsor et région pour la Semaine de l'action bénévole.

2023-02-026

31. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À ACTION PARTAGE

CONSIDÉRANT QUE Action Partage a adressé une demande financière à la municipalité afin de leur permette de poursuivre leur mission et ainsi venir en aide aux personnes dans le besoin;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 février 2023

D'octroyer une aide financière de 500\$ à Action Partage pour la poursuite de leur mission.

2023-02-027

32. LOISIRS ST-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON-DEMANDE DE COMMANDITE FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT la demande de commandite publicitaire pour la tenue de la Fête nationale par l'organisme Loisirs St-François Xavier de Brompton ;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin

Le vote est demandé

Le conseiller au siège no 1 Sylvain Côté vote contre

Le conseiller au siège no 2 Philippe Verly vote contre

Le conseiller au siège no 3 Gilles Perron vote pour

Le conseiller au siège no 4 Raymond Côté vote contre

Le conseiller au siège no 5 Jonathan Morin vote pour

La conseillère au siège no 6 Johanne Maurice vote pour

Le vote étant à égalité, le maire Rolland Camiré vote pour

Et résolu à la majorité des membres du conseil présent :

D'octroyer une commandite publicitaire de 100\$ pour la tenue de la Fête Nationale à Loisirs St-François Xavier de Brompton

2023-02-028

33. CONTRIBUTION ANNUELLE AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli contribue annuellement pour les services du Centre d'action bénévole pour la population

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron

Appuyé par la conseillère Johanne Maurice

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement de la contribution annuelle au montant de 1600\$ pour l'année 2023.

34. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2023-02-029

34a) RÉOLUTION AFFECTANT UN MONTANT AU SURPLUS AFFECTÉ POUR LE PROJET HAN-LOGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a pris connaissance du projet de l'organisme Han-Logement qui construit présentement deux immeubles à logements pour une clientèle handicapée à Windsor;

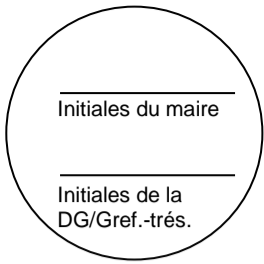
CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite participer financièrement au projet;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de participation sont en cours de préparation;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

Appuyé par le conseiller Jonathan Côté

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 février 2023

D'affecter un montant de 50 000\$ provenant du surplus libre au surplus affecté pour le projet de logements adaptés de Han-Logement à Windsor.

35.. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions.

36. CORRESPONDANCE

35a) Demande d'ajout de signalisation rue Rouillard-Bourassa

2023-02-030

37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à **21h00**. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire

